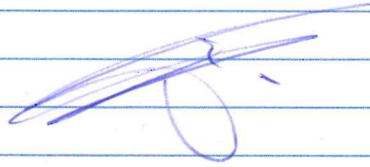


sur MONEIN

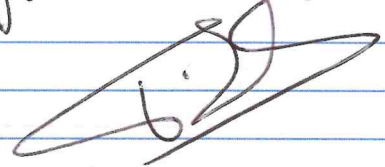
CM 273 - 272 - 262 actuellement en zone
A et H.

Une parcelle contigue (271/270) a bénéficié d'une
DP pour 2 lots en zone Hh du PLU MONEIN
solliciter la constructibilité de mes trois parcelles
et la même chose pour les parcelles CH 506
409, 404 - 354, 2580 nous remet un plan



M. GIMBERT, Thomas et MONEIN.

MONEIN CN 381, 387, 388 sollicite la constructi-
bilité de ces parcelles acquises en juillet 2024
comme du terrain à bâtir. Constatons un
dossier de refus de bâtir pour un changement
de destination (garage sur la parcelle CN 381



Mmes SAINT CRICQ Marie Thérèse et Acile et

MONEIN BE 72/ demande la remise en
constructibilité de cette parcelle qui peut être
desservie en eau et électricité. Elle n'est pas cultivée
et n'a pas de valeur agricole.

M. NARP Jean, BELLOCQ A 1018, A814
~~A 1037~~ A 1038 nous remet la
lettre L 7.

M. PERRON Didier, Mme FONTAGNERES, Emily
MONEIN BW 74 BW 74 demande
des réfrages de bâtir pour changement
de destination. Fiche remise